

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 15 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS
ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD -
Modernisation des salles de classe dans 6 écoles du 16ème arrondissement -
1ère tranche - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme
relative aux études et aux travaux - Financement.**

21-37621-DAVEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du plan Ecole, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin de répondre à un objectif de modernisation de ses écoles publiques, la Ville de Marseille a engagé une démarche de planification de travaux tous corps d'état pour la rénovation complète des salles de classe.

Les écoles du 16^{ème} arrondissement disposent de salles de classe aux fonctionnalités traditionnelles. Afin d'adapter ces dernières aux méthodes pédagogiques actuelles et futures qui s'appuient notamment sur le numérique, le mouvement ou la flexibilité, il est proposé de réaliser une 1^{ère} tranche de travaux de modernisation des salles de classe dont les besoins ont été préalablement étudiés et définis.

Ainsi, 51 salles de classe ont été identifiées afin de préparer l'école de demain. Il s'agit des classes des établissements scolaires suivants :

- Ecole élémentaire Saint André Condorcet : 11 salles de classe.
- Ecole élémentaire Estaque Gare : 8 salles de classe.
- Ecole maternelle Estaque Gare : 4 salles de classe.
- Ecole élémentaire Consolat : 12 salles de classe.
- Ecole élémentaire Saint Henri Raphel : 10 salles de classe.
- Ecole maternelle Saint Henri Raphel : 6 salles de classe.

Les travaux de modernisation comprendront notamment la pose d'une double rangée de pavés LED reliés à un interrupteur à double commande. Ce dernier permettra un éclairage partiel en quinconce ou total et ainsi d'ajuster l'éclairage de la salle de classe en fonction du besoin. Un éclairage du tableau sera mis en place sur les deux côtés des murs opposés.

Il est également proposé de poser des triples prises de courant et deux prises ethernet au quatre coins de la salle ainsi qu'un pré-câblage afin de recevoir un vidéo- projecteur à ultra courte focale.

Un tableautin répondant aux exigences de conformité électrique sera également mis en place dans chacune des classes pour sécuriser les installations.

Enfin, la réfection des faux plafonds et des peintures des salles de classes parachèvera l'ensemble des travaux préalablement exécutés.

Ces aménagements permettront un enseignement de part et d'autre de la pièce par la pose de deux tableaux et de changer aisément la configuration de l'espace de la salle de classe en fonction du besoin de l'enseignant.

Ainsi, grâce à ces travaux de modernisation, les salles de classe deviennent connectées et aménageables dans différentes configurations avec un éclairage adaptable qui favorisera le confort des élèves et des équipes pédagogiques.

En conséquence, pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, relative aux études et aux travaux, à hauteur de 630 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont approuvés les études et les travaux dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de modernisation des salles de classe des écoles suivantes, situées dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille :

- Ecole élémentaire Saint André Condorcet : 11 salles de classe.
- Ecole élémentaire Estaque Gare : 8 salles de classe.
- Ecole maternelle Estaque Gare : 4 salles de classe.
- Ecole élémentaire Consolat : 12 salles de classe.
- Ecole élémentaire Saint Henri Raphel : 10 salles de classe.
- Ecole maternelle Saint Henri Raphel : 6 salles de classe.

ARTICLE 2

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 630 000 Euros, pour les études et les travaux.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4

La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par la (les) subvention(s) obtenue(s) et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2022 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU PLAN
ECOLE, DU BÂTI, DE LA CONSTRUCTION, DE
LA RÉNOVATION ET DU PATRIMOINE
SCOLAIRE
Signé : Pierre-Marie GANOZZI**